

Bourse aux vêtements et matériel de montagne et de loisirs de seconde main

Section Jura
Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Porrentruy – Espace Auguste Viatte – Hôtel de Halles
Samedi 28 octobre 2023 de 9h00 à 18h00

Notre projet

Le matériel et les vêtements de loisirs sont précieux. Non seulement parce qu'ils sont coûteux mais également parce les matériaux utilisés pour leur fabrication sont techniques.

Lorsque l'on pratique plusieurs activités de loisirs, ce qui est le cas de la plupart d'entre nous, l'achat des vêtements et accessoires nécessaires et spécifiques engendre des dépenses conséquentes pour une durée d'utilisation faible.

Cette bourse est l'opportunité de donner une seconde vie aux vêtements et au matériel de montagne que l'on n'utilise pas ou plus et d'acquérir, à bon prix, ce qui nous manque.

Elle allie économie et écologie puisqu'en cédant une part du produit de ses ventes, chaque participant, contribue à alimenter le fond « Environnement » de notre section. Ce fond est destiné à favoriser la mobilité douce dans les activités de la section ou pour d'autres actions en faveur de l'environnement.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la stratégie climatique du Club Alpin Suisse.

Le temps de la vente se veut également propice aux rencontres et aux discussions autour d'une boisson ou d'une gourmandise.

Quelques règles simples

« Je ne vends que ce que j'achèterais »

Peuvent être proposés à la vente :

Les vêtements de montagne et de loisir pour adultes et enfants.

Les chaussures de montagne, de ski et de loisir.

Les sacs à dos.

Le matériel et les accessoires servant à la pratique de tous les sports de montagne ainsi qu'au bivouac d'été comme d'hiver (skis, bâtons, pelle/sonde, crampons, piolets, sacs de couchages, tentes, réchauds, etc.)

Les vêtements de loisirs « vintage » pour adultes, sont les bienvenus.

Les cartes de géographie et ouvrages utiles à la pratique des sports de montagne et de la randonnée peuvent également être proposés.

Sont exclus de la vente :

Pour des questions de sécurité : mousquetons, sangles, dégaines, cordes, baudriers, casques, DVA, radios, etc.

1. AVANT - Dépôt des articles

Le **dépôt** des articles se fera le vendredi 27 octobre de 17h00 à 20h00 sur le lieu de la vente.

Etat des articles déposés :

Les vêtements déposés doivent être propres et en bon état. Ils ne doivent pas avoir de trous, de taches ni d'odeurs. Les poches auront été préalablement vidées.

Le matériel doit être fonctionnel et propre.

Formulaire :

Le vendeur inscrit les références de ses articles et le prix de vente sur un formulaire officiel disponible sur www.cas-jura.ch.

Sur le formulaire, les articles sont numérotés en partant du chiffre 1.

N° personnel

Au moment du dépôt, le vendeur se voit attribué un numéro personnel.

Prix de vente : les prix fixés par le vendeur doivent être arrondis au franc.

Étiquetage : lors du dépôt, chaque article doit être identifié par une étiquette en carton, fixée avec une ficelle, sur laquelle le vendeur indique le N° de l'article, son prix et sa taille pour les vêtements et les chaussures. (selon le formulaire).

Si l'étiquette ne peut pas être attachée avec une ficelle (par exemple pour les livres), il faut utiliser une étiquette autocollante.

Contrôle : dans tous les cas, l'ensemble des articles, le formulaire et les étiquettes sont contrôlés par les bénévoles. Ce sont eux qui disposent les articles dans la salle de vente.

Au moment du contrôle des articles par les bénévoles, le N° personnel sera ajouté sur l'étiquette.

Frais : pour couvrir les frais fixes de la vente, un montant de CHF 5.00 est demandé à chaque vendeur au moment du dépôt, que des ventes soient réalisées ultérieurement ou non.

2. PENDANT - Déroulement de la vente

La **vente** aura lieu le samedi 28 octobre 2023 de 9h00 à 18h00.

Achats : l'acheteur se présente à la caisse avec les articles choisis.

Les prix sont ceux indiqués sur l'étiquette par le vendeur. Il n'y a pas de « marchandage » possible de la part des acheteurs.

L'étiquette de chaque article est récupérée

Paiement : les achats se règlent au **comptant uniquement**. **Pas de transactions par carte ou par TWINT**. Un Bancomat est disponible à moins de 100 mètres.

3. APRÈS - Retrait des articles invendus et versement du produit des ventes

Retrait : les articles qui n'ont pas trouvé preneur et le versement du produit des ventes ne peuvent se faire que dans les plages horaires définies soit : dimanche 29 octobre 2023 de 13h00 à 16h00.

Produit des ventes : sur la base de sa liste d'articles, le vendeur récupère le montant de ses ventes. Le versement est effectué au comptant uniquement. **Pas de transactions par TWINT**.

Contribution : une part de 20% est prélevée sur le produit des ventes.

Cette somme est versée au fond « Environnement » de la section Jura du CAS.

4. IMPORTANT

Dépôt des articles

Les bénévoles ont la compétence de refuser les articles qui ne répondent pas aux critères énoncés.

Une seule personne ne peut pas déposer d'articles pour plusieurs vendeurs

Les sacs et emballages de transport des vendeurs ne peuvent pas être stockés sur place durant la vente.

Déroulement de vente

L'organisation ne met pas à disposition d'emballages pour transporter les articles achetés.

Retrait des articles invendus et versement du produit des ventes

Si le retrait des articles devait se faire en dehors des plages horaires définies un montant de CHF 20.00 sera prélevé et versé sur le compte « Environnement » de la section Jura du CAS.

Les articles et les produits de vente qui ne seront pas récupérés au 30 octobre seront offerts à une œuvre caritative et l'intégralité de la somme d'argent sera versée sur le compte « Environnement » de la section Jura du CAS.

Sécurité, confidentialité, responsabilités

L'honnêteté et la confiance sont des valeurs fondamentales en montagne et cette bourse est proposée dans le même esprit.

La surveillance des articles déposés n'est pas assurée durant la vente.

Les articles volés ne seront pas payés par les organisateurs.

Les étiquettes mal fixées peuvent se perdre. Les articles qui ont perdu leurs étiquettes seront regroupés au terme de la vente et il appartient au vendeur de les identifier.

L'identité des vendeurs n'est en aucun cas communiquée aux acheteurs par les bénévoles.

Les organisateurs de la vente n'assument pas les dysfonctionnements et les défauts constatés sur les articles achetés ni les éventuels dégâts subis par les articles mis en dépôt.